



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
 DÉPARTEMENT DU GARD
 COMMUNE D'AIGUES-MORTES
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM-2026-71

SÉANCE MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 01/10/2026
 Notifiée aux élus le : 01/10/2026
 Date de l'affichage : 01/10/2026

OBJET : BUDGET ANNEXE PARKINGS –
 DCISION MODIFICATIVE N°1

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEPT OCTOBRE à 15H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS : Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDE – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BONATO – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Amélie MARTORELL – Christian LAPISARDI – Patricia VAN DER LINDE

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

BUDGET ANNEXE PARKINGS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

Afin de prendre en compte les ajustements en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, il convient de proposer la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
Désignation	Dépenses		Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6063 – Fournitures d’entretien et de petit équipement	0.00 €	111.00 €	7811 – reprise sur amortissement	0.00 E	111.00 €
Total chapitre 011	0.00 €	111.00 €	Total chapitre 042	0.00 €	111.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0.00 €	111.00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0.00 €	111.00 €
INVESTISSEMENT					
Désignation	Dépenses		Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 18 parking constance					
2313 - constructions	0.00 €	16 000.00 €	238 – Avances versées sur commande immo	0.00 €	16 000.00 €
Total chapitre 041	0.00 €	16 000.00 €	Total chapitre 041		16 000.00 €

2313 - Constructions	-16 000.00 €	0.00 E			
Total chapitre 23 Opération 18	-16 000.00 €	0.00€			
HORS OPERATION					
28188 - Autres	0.00 €	111.00 €	1313- Département	-15 889.00 €	0.00 €
Total chapitre 040	0.00 €	111.00 €	Total chapitre 13	-15 889.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-16 000.00 €	16 111.00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-15 889.00 €	16 000.00 €
ZA					
TOTAL GENERAL	DEPENSES		RECETTES		
	222.00 € €		222.00 €		

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe des Parkings, dans les conditions précitées.
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe des Parkings, dans les conditions précitées.
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire **15 OCT. 2026**

Pour le Maire empêché
Mayline POUGENC, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-71	BUDGET ANNEXE PARKINGS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication